

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 08 NOVEMBRE 2010 à 20 heures 30.

Etaient présents : MM DERUE, BATORI, REBORD, Mme DUCHESNE, Mm NOEL, ANTOINE, BOUET, Mme CAUDRELIER, MM HORVAIS, LASMAN, Mme LEDUDAL, M.LEDUDAL, Mme LENGRONNE, M. MARCHAL, Mme PICOT

Absent ayant donné procuration : Mme COLLING à M. BOUET, Mme MARCHAL à M. MARCHAL

Secrétaire de séance : Mme LENGRONNE

Bilan de la concertation et arrêt projet de PLU
--

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de plan local d'urbanisme (PLU) a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, résume les différentes phases et les apports de la concertation et présente le projet de PLU.

Le conseil municipal,

Vu la délibération en date du 20 mai 2008 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal, fixant les objectifs de cette élaboration et les modalités de la concertation avec la population.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le projet de PLU et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable, le règlement, les documents graphiques, les annexes et documents mentionnés à l'article R123.1 du Code de l'Urbanisme ;

Considérant que le projet de PLU est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux personnes qui ont demandé à être consultées.

Monsieur le Maire informe qu'en application de l'article L123-6 et L.300.2 du code de l'urbanisme, la concertation avec la population entre dans le cadre de la procédure de révision du POS pour élaborer le PLU :

A Butry sur Oise, la concertation mise en place à été la suivante :

20 mai 2008 : Délibération de mise en révision du POS.

Novembre 2009 : bulletin municipal faisant le point sur le démarrage de la procédure et informant des résultats de la consultation des bureaux d'études.

Janvier 2010 : Bulletin municipal indiquant l'objectif, le contenu et les étapes de l'élaboration du PLU

Juin 2010 : Bulletin informant de l'organisation d'une réunion publique

Juin 2010 : Bulletin d'information portant sur l'organisation d'une réunion publique déposé dans les boites aux lettres des habitants

18 juin 2010 : Réunion publique avec présentation du diagnostic et des grands principes du futur PLU.

Décembre 2009 : Exposition sur le projet de PLU. Cette exposition était composée de plusieurs panneaux présentant la procédure de PLU, le diagnostic et le projet d'aménagement et de développement durable.

Enfin, pendant toute la procédure d'élaboration PLU, un registre était à disposition des visiteurs pour leur permettre d'exprimer leurs questions et remarques.

Les interrogations exprimées ont fait l'objet de réponses détaillées et de débat de la réunion publique

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le bilan de concertation

ARRETE le projet de plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Butry sur Oise tel qu'il est annexé à la présente ;

- Précise que le projet de PLU sera communiqué pour avis à l'ensemble des personnes publiques associées à l'élaboration du PLU

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous Préfet.

La présente délibération sera affichée en mairie pendant un mois.

Dénomination de la nouvelle voie desservant les logements sociaux

Monsieur le Maire indique qu'une voie nouvelle, allant de la Rue de l'Oise à la Rue du Port-à-l'Auge, va être créée pour desservir les logements sociaux de l'Immobilière 3F actuellement en construction.

Il convient alors de délibérer pour donner un nom à cette nouvelle rue.

Monsieur le Maire recueille les propositions de l'assemblée délibérante :

- Rue des Fleurs, Rue Legrand, Rue Jean Barrera, Rue Pierre Clairret, Rue Yvonne Printemps, Rue Jean Bouet, Rue Saint-Claude.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reporter cette délibération au prochain conseil municipal du 22 novembre 2010 afin de prendre le temps nécessaire à la réflexion.

Le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Convention avec la Commune de Bessancourt pour l'accueil d'une enfant de Butry sur Oise en CLIS .

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un enfant de la commune est inscrit, pour l'année scolaire 2010-2011, en Classe d'Inclusion Scolaire à l'Ecole Elementaire Lamartine à Bessancourt.

Monsieur le Maire indique que la commune de Bessancourt a adressé à la commune une convention pour l'accueil de cet enfant au sein des structures spécialisées mises en place par l'Education Nationale.

Il précise que cette convention a pour but de régir les modalités de participation financière de la commune de Butry.

Cette participation concerne les frais de scolarité qui sont déterminés chaque année en fonction du barème établi par l'union des maires du Val d'Oise et qui s'élèvent pour l'année 2010-2011 à 418.41 euros.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à signer cette convention et à effectuer le paiement des frais de scolarité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la commune de Bessancourt pour l'accueil d'un enfant de Butry sur Oise en Classe d'inclusion Scolaire à l'Ecole Elémentaire Lamartine de Bessancourt,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au règlement des frais de scolarité s'élevant à 418.41 euros pour l'année scolaire 2010-2011.

Questions diverses :

Demande d'acquisition de terrain appartenant à la commune de Monsieur et Madame ROBIN, résidants du Clos Cossard.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal l'intervention de Madame Robin lors du conseil municipal du 05 juillet 2010 pour acquérir une partie d'une parcelle appartenant à la commune qui jouxte son terrain.

Monsieur le Maire indique qu'une demande similaire a été faite par un des voisins de Monsieur et Madame Robin. Avant de donner une réponse favorable à Monsieur et Madame Robin, maire indique qu'il va recevoir toutes les personnes intéressées par l'acquisition d'une partie de parcelle afin de délimiter de façon uniformes, en respectant les limites des propriétés, les parcelles qui seront vendues.

Madame Duchesne et Monsieur Marchal rappelle à l'assemblée que la commune reçoit le 21 novembre prochain le Jazz au Fil de l'Oise. Le concert aura lieu à 17 heures.

La séance est levée à 22 heures 30.

Le Maire
Jacques DERUE